

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2022**

Délibération : **2022-03- 11**
 OBJET : **EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**
 Nomenclature :

<p>En exercice : 26</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 6</p> <p>Absents : 6</p> <p>Votants : 26</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe :</p>	<p>Le vingt huit mars deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de , .</p> <p>Les membres présents en séance : Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Alain ROYER donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU</p> <p>Le ou les membres absent(s) : Alain ROYER, Mickaël MENDES, Gwénola LEBRETON, Jean-Marc COLOMBAT, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU</p>
---	---

Rapporteur : Emile FORTINEAU

Afin de poursuivre la politique de sécurité et de prévention de la municipalité il est proposé d'étendre le système de vidéo-protection par la pose de deux nouvelles caméras sur l'agglomération de la Ménardais :

La première caméra

Implantation : Intersection entre la RD 537 (route de NANTES) et le chemin du Dominu

- La lutte contre les cambriolages sur les habitations principales,
- La lutte contre la délinquance itinérante (vol à la roulotte, circulation et découverte de véhicules volés, incident dans les transports en commun du réseau Lila),
- La lutte contre les incivilités en zone urbaine (dégradation des mobiliers urbains communaux ou communautaires, rodéos motorisés, destruction et vandalisme sur des biens privés) ,
- La lutte contre l'insécurité routière (surveillance des flux de circulation en zone accidentogène).

La seconde caméra

Implantation : Intersection entre la RD 537 (route de NANTES) et le chemin de la Combe

- La lutte contre les cambriolages sur les habitations principales,
- La lutte contre la délinquance itinérante (vol à la roulotte, circulation et découverte de véhicules volés, incident dans les transports en commun du réseau Lila)

- La lutte contre les incivilités en zone urbaine (dégradation des mobiliers urbains communal ou communautaire, rodéos motorisés, destruction et vandalisme sur des biens privés)
- La lutte contre l'insécurité routière (surveillance des flux de circulation en zone accidentogène).

L'extension du système de vidéo-protection communal est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 20 à 50 %.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire de Treillières à signer tout document relatif à l'extension du système de vidéo-protection communal sur l'agglomération de la Ménardais
- D'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance

**Délibération du conseil
municipal sera transmise en
Préfecture à l'issue du conseil
municipal du 28 mars 2022**

Délibération adoptée, POUR : 20 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 mars 2022
Alain ROYER, Maire

